



# Maquette PO FEDER / FSE 2014-2020



Axe prioritaire	Priorités d'investissement (PI) mobilisées <i>définies par les règlements européens</i>	Objectifs spécifiques (OS)	Types d'actions	Fonds mobilisés	Montants (en Meuros)	Part de l'enveloppe FEDER ou FSE/IEJ	Dont ITI urbains (en Meuros) à titre indicatif	répartition indicative montant FEDER ou FSE (en Meuros)	coût total éligible (en Meuros)	taux de cofinancement moyen FEDER ou FSE	contreparties publiques (en Meuros)	taux de cofinancement public (dont FEDER ou FSE)	contreparties privées (en Meuros)	
					<b>total axe 1 :</b>	<b>42%</b>		<b>93,00</b>	<b>215,50</b>	<b>43,2%</b>	<b>63,30</b>	<b>73%</b>	<b>59,20</b>	
<b>Axe 1</b> Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes	<b>PI 1.a</b> Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I ; faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen	<b>OS 1)</b> Accroître les activités de recherche publique, en particulier dans les domaines de spécialisation de la RIS3	1a) Soutien à l'excellence de la recherche publique, et promotion des partenariats avec le monde de l'entreprise, en optimisant l'environnement des équipes de recherche par des équipements performants et des infrastructures adaptées	FEDER	36,0	16,4%			29,00	50,00	58%	21,00	100%	0,00
			1b) Accroissement du potentiel régional en R&D en encourageant les recrutements de cadres de recherche						7,00	14,00	50%	5,00	86%	2,00
	<b>PI 1.b</b> Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, favoriser en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales	<b>OS 2)</b> Augmenter le nombre de produits, procédés et services issus de la recherche collaborative	2a) Création et/ou développement de structures dédiées au transfert de technologie ou à l'expérimentation ouverte (living labs)	FEDER	27,0	12,3%			11,00	23,00	48%	7,40	80%	4,60
			2b) Création et/ou développement de structures d'animation et soutien aux initiatives visant à accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation, le montage de projets et la constitution de réseaux						4,20	7,00	60%	2,80	100%	0,00
			2c) Soutien aux projets de R&D et d'innovation et en particulier les projets collaboratifs						8,60	30,00	29%	6,40	50%	15,00
			2d) Appui à des projets démonstrateurs préindustriels et industriels en particulier dans les domaines de la spécialisation intelligente						2,50	14,00	18%	0,30	20%	11,20
			2e) Soutien à l'implantation et au développement de centres de R&D privés en soutenant les investissements matériels						0,70	8,00	9%	0,50	15%	6,80
	<b>PI 3.a</b> Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises	<b>OS 3)</b> Renforcer l'entrepreneuriat et la pérennité des entreprises nouvelles créées	3a) Promotion et sensibilisation aux métiers de l'industrie et à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes	FEDER	15,4	7,0%	1		3,20	5,30	60%	2,10	100%	0,00
			3b) Accompagnement indirect de la création d'entreprises : structurer et conforter le dispositif régional d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises, en favorisant les projets innovants en particulier issus de la recherche						4,40	7,30	60%	2,90	100%	0,00
			3c) Accompagnement direct de la création d'entreprises : développer un accompagnement financier des projets adaptés à chaque phase de progression des outils de financement des projets de création d'entreprises innovantes adaptés aux différentes phases du projet						3,30	6,90	48%	2,20	80%	1,40
			3d) Développement et création de services de proximité						4,50	10,00	45%	3,00	75%	2,50
	<b>PI 3.d</b> Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation	<b>OS 4)</b> Augmenter le chiffre d'affaires total et à l'export des entreprises	4a) Abondement des outils financiers régionaux innovants pour accompagner le développement et la compétitivité des entreprises	FEDER	14,6	6,6%			4,20	10,00	42%	2,80	70%	3,00
			4b) Soutien à l'internationalisation des entreprises régionales						4,10	9,00	46%	2,70	76%	2,20
4c) Soutien aux collaborations interentreprises			6,30						21,00	30%	4,20	50%	10,50	



# Maquette PO FEDER / FSE 2014-2020



Axe prioritaire	Priorités d'investissement (PI) mobilisées <i>définies par les règlements européens</i>	Objectifs spécifiques (OS)	Types d'actions	Fonds mobilisés	Montants (en Meuros)	Part de l'enveloppe FEDER ou FSE/IEJ	Dont ITI urbains (en Meuros) à titre indicatif	répartition indicative montant FEDER ou FSE (en Meuros)	coût total éligible (en Meuros)	taux de cofinancement moyen FEDER ou FSE	contreparties publiques (en Meuros)	taux de cofinancement public (dont FEDER ou FSE)	contreparties privées (en Meuros)	
					<b>total axe 2:</b>	<b>15%</b>		<b>33,00</b>	<b>129,00</b>	<b>25,6%</b>	<b>88,11</b>	<b>93,9%</b>	<b>7,89</b>	
<b>Axe 2</b> Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion	PI 2.a Etendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique	OS 5) Déployer les infrastructures très haut débit sur les territoires où le marché est défaillant	5a) Soutien dans le cadre des Schémas Directeurs territoriaux d'Aménagement Numériques	FEDER	20,0	9,1%		20,00	92,80	22%	68,16	95,0%	4,64	
	PI 2.b Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC	OS 6) Augmenter l'usage des services numériques par les entreprises et les structures de recherche par le développement de l'offre et de la demande pour accroître la compétitivité et favoriser l'innovation	6a) Equipements des centres de recherche et des entreprises en outils numériques	FEDER	4,0	1,8%		2,00	7,50	27%	3,75	76,7%	1,75	
			6b) Accompagnement des acteurs économiques aux mutations numériques	FEDER				2,00	5,00	40%	1,50	70,0%	1,50	
	PI 2.c Renforcer des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)	OS 7) Augmenter les usages numériques au sein de la population et en particulier des jeunes	7a) Développement et promotion des usages numériques dans l'éducation et la formation	FEDER	9,0	4,1%	1	5,00	14,00	36%	9,00	100,0%	0,00	
			7b) Accompagnement du déploiement des services ou des actions numériques à destination des usagers	FEDER					2,50	5,70	44%	3,20	100,0%	0,00
			7c) Appui à la création de biens communs numériques	FEDER					1,50	4,00	38%	2,50	100,0%	0,00



# Maquette PO FEDER / FSE 2014-2020



Axe prioritaire	Priorités d'investissement (PI) mobilisées <i>définies par les règlements européens</i>	Objectifs spécifiques (OS)	Types d'actions	Fonds mobilisés	Montants (en Meuros)	Part de l'enveloppe FEDER ou FSE/IEJ	Dont ITI urbains (en Meuros) à titre indicatif	répartition indicative montant FEDER ou FSE (en Meuros)	coût total éligible (en Meuros)	taux de cofinancement moyen FEDER ou FSE	contreparties publiques (en Meuros)	taux de cofinancement public (dont FEDER ou FSE)	contreparties privées (en Meuros)
					<b>total axe 3 :</b>	<b>24%</b>		<b>53,00</b>	<b>238,10</b>	<b>22,3%</b>	<b>76,70</b>	<b>54,5%</b>	<b>108,40</b>
<b>Axe 3</b> Favoriser la mutation vers une économie décarbonnée et efficiente en ressources	PI 4.a Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables	OS 8) Doubler la production d'énergies renouvelables d'ici 2020	8a) Soutien à des projets de production d'énergies renouvelables sur les filières émergentes en région	FEDER	13,0	5,9%		9,00	36,00	25%	9,00	50,0%	18,00
			8b) Accompagnement des territoires volontaires pour développer des productions d'énergie délocalisées tendant à des bilans énergétiques (production / consommation) positifs					3,00	12,00	25%	3,00	50,0%	6,00
			8c) Impulsion, structuration et animation des filières d'énergies renouvelables					1,00	4,00	25%	1,00	50,0%	2,00
	PI 4.b Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises	OS 9) Favoriser les modes de production les moins consommateurs en énergies dans les entreprises	9a) Amélioration de la performance énergétique des entreprises au niveau des process et des utilités industrielles	FEDER	5,0	2,3%		3,00	12,00	25%	3,00	50,0%	6,00
			9b) Promotion des démarches d'entreprises et inter entreprises (investissements, organisations,...) permettant d'améliorer leur performance énergétique et économique (économie circulaire notamment par la mutualisation / échange de flux et l'écoconception)					2,00	8,00	25%	2,00	50,0%	4,00
	PI 4.c Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement	OS 10) Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics et le logement	10a) Accompagnement des maîtres d'ouvrage publics dans des projets d'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments	FEDER	30,0	13,7%		5,00	20,00	25%	5,00	50,0%	10,00
			10b) Soutien à la réhabilitation thermique du parc de logement social et à destination des ménages du parc privé en situation de pré-carité énergétique					12,00	40,00	30%	27,60	99,0%	0,40
			10c) Expérimentation en matière d'ingénierie financière innovante pour la rénovation énergétique des logements privés					10,00	80,00	13%	10,00	25,0%	60,00
			10d) Structuration et animation de la filière éco-bâtiment					3,00	8,00	38%	3,00	75,0%	2,00
	PI 4.e Favoriser des stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer	OS 11) Favoriser une mobilité durable et réduire l'auto-solisme, en particulier en milieu urbain	11a) Solutions alternatives adaptées à la pratique auto-soliste	FEDER	5,0	2,3%		1,00	4,00	25%	3,00	100,0%	0,00
			11b) Renforcement du rôle des gares comme lieux stratégiques pour l'aménagement du territoire					1,00	3,30	30%	2,30	100,0%	0,00
			11c) Meilleure connaissance des besoins et des comportements en mobilité des habitants pour orienter leurs usages vers des pratiques de déplacement durables et aider à la définition des principes d'aménagement					0,40	0,80	50%	0,40	100,0%	0,00
			11d) Appui à la coordination des réseaux de transports et au renforcement de l'intermodalité					1,00	4,00	25%	3,00	100,0%	0,00
			11e) Accompagnement des ménages les plus fragiles, notamment ceux des quartiers prioritaires, et aux plus dépendants à la voiture en leur permettant d'avoir une mobilité durable					0,60	3,00	20%	2,40	100,0%	0,00
			11f) Promotion d'un urbanisme durable et polarisé					1,00	3,00	33%	2,00	100,0%	0,00



# Maquette PO FEDER / FSE 2014-2020



Axe prioritaire	Priorités d'investissement (PI) mobilisées <i>définies par les règlements européens</i>	Objectifs spécifiques (OS)	Types d'actions	Fonds mobilisés	Montants (en Meuros)	Part de l'enveloppe FEDER ou FSE/IEJ	Dont ITI urbains (en Meuros) à titre indicatif	répartition indicative montant FEDER ou FSE (en Meuros)	coût total éligible (en Meuros)	taux de cofinancement moyen FEDER ou FSE	contreparties publiques (en Meuros)	taux de cofinancement public (dont FEDER ou FSE)	contreparties privées (en Meuros)
					<b>total axe 4 :</b>	<b>10%</b>		<b>22,00</b>	<b>71,41</b>	<b>30,8%</b>	<b>49,11</b>	<b>99,6%</b>	<b>0,30</b>
<b>Axe 4</b> Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie	<b>PI 5.b</b> Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantir la résilience aux catastrophes et développer des systèmes de gestion des situations de catastrophe	<b>OS 12)</b> Augmenter la résilience du territoire aux risques naturels et au changement climatique	12a) Actions de prévention et de gestion des submersions marines et érosion du trait de côte	FEDER	9,0	4,1%		4,00	17,00	24%	13,00	100,0%	0,00
			12b) Actions de prévention et de gestion des inondations (débordement de cours d'eau, remontée de nappes)					2,50	10,00	25%	7,50	100,0%	0,00
			12c) Actions liées aux effondrements de terrain					1,00	2,00	50%	1,00	100,0%	0,00
			12d) Actions d'adaptation au changement climatique					1,50	5,75	26%	4,25	100,0%	0,00
	<b>PI 6.d</b> Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000, et des infrastructures vertes	<b>OS 13)</b> Augmenter la superficie et la connectivité des espaces naturels préservés ou restaurés	13a) Amélioration et valorisation de la connaissance en vue d'une prise en compte accrue de la biodiversité dans les outils de planification et, plus généralement, d'une meilleure aide à la décision	FEDER	9,0	4,1%		3,20	7,30	44%	4,10	100,0%	0,00
			13b) Restauration, gestion et valorisation du réseau écologique régional et des paysages emblématiques					4,80	14,50	33%	9,70	100,0%	0,00
			13c) Actions de protection des sols dans l'aménagement en milieu urbain et rural (lutte contre l'érosion)					1,00	4,86	21%	3,86	100,0%	0,00
	<b>PI 6.e</b> Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer des friches industrielles (y compris les zones en reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser des mesures de réduction du bruit	<b>OS 14)</b> Requalifier les espaces urbains dégradés	14a) Restructuration qualitative des espaces urbains dégradés afin d'en faire des espaces mieux partagés, accueillant des usages multiples et inscrits dans une perspective durable.	FEDER	4,0	1,8%	4	4,00	10,00	40%	5,70	97,0%	0,30



# Maquette PO FEDER / FSE 2014-2020



Axe prioritaire	Priorités d'investissement (PI) mobilisées <i>définies par les règlements européens</i>	Objectifs spécifiques (OS)	Types d'actions	Fonds mobilisés	Montants (en Meuros)	Part de l'enveloppe FEDER ou FSE/IEJ	Dont ITI urbains (en Meuros) à titre indicatif	répartition indicative montant FEDER ou FSE (en Meuros)	coût total éligible (en Meuros)	taux de cofinancement moyen FEDER ou FSE	contreparties publiques (en Meuros)	taux de cofinancement public (dont FEDER ou FSE)	contreparties privées (en Meuros)
					<b>total axe 5 :</b>	<b>18,0%</b>		<b>14,31</b>	<b>19,07</b>	<b>75,0%</b>	<b>4,77</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,00</b>
<b>Axe 5</b> Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes Picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition de compétences	PI 8.ii Intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse	OS 15) Accroître le nombre de jeunes picards qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, intégrant des parcours d'insertion professionnelle	15a) Actions de formation sous maîtrise d'ouvrage régionale dans le cadre de ses compétences	IEJ + FSE	14,3	18,0%		14,31	19,07	75%	4,77	100,0%	0,00
					<b>total axe 6 :</b>	<b>78,8%</b>		<b>62,68</b>	<b>104,74</b>	<b>59,8%</b>	<b>42,06</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,00</b>
<b>Axe 6</b> Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences	PI 10.iii Meilleur égalité d'accès à la formation tout au long de la vie pour toute les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises	OS 16) Augmenter le nombre de demandeurs d'emplois intégrant des actions de qualification pour une insertion durable	16a) Actions de portée générale : organisation et financement d'actions dans le domaine de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue	FSE	57,7	72,6%	5	10,73	17,89	60%	7,16	100,0%	0,00
		OS 17) Accroître la qualification des demandeurs d'emplois par une offre de formation qualifiante répondant aux besoins de l'économie régionale	17a) Formation des demandeurs d'emploi : actions de formation professionnelle visant à favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des actifs	FSE				46,95	78,25	60%	31,30	100,0%	0,00
	PI 9.v Faire la promotion de l'entrepreneuriat social et l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi	OS 18) Augmenter les créations et le taux de survie des entreprises du secteur de l'ESS	18a) Actions de soutien à la création des entreprises d'économie sociale et solidaire	FSE	5,0	6,3%		3,20	5,00	64%	1,80	100,0%	0,00
			18b) Actions de soutien à la consolidation et au développement des entreprises d'économie sociale et solidaire	FSE				1,80	3,60	50%	1,80	100,0%	0,00



# Maquette PO FEDER / FSE 2014-2020



Axe prioritaire	Priorités d'investissement (PI) mobilisées <i>définies par les règlements européens</i>	Objectifs spécifiques (OS)	Types d'actions	Fonds mobilisés	Montants (en Meuros)	Part de l'enveloppe FEDER ou FSE/IEJ	Dont ITI urbains (en Meuros) à titre indicatif	répartition indicative montant FEDER ou FSE (en Meuros)	coût total éligible (en Meuros)	taux de cofinancement moyen FEDER ou FSE	contreparties publiques (en Meuros)	taux de cofinancement public (dont FEDER ou FSE)	contreparties privées (en Meuros)
					<b>total axe 7 :</b>	<b>5,9%</b>		<b>13,00</b>	<b>45,35</b>	<b>28,7%</b>	<b>32,10</b>	<b>99,4%</b>	<b>0,25</b>
<b>Axe 7</b> Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables	PI 9.a Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité	OS 19) Améliorer l'offre de services accessibles aux populations des quartiers paupérisés	19a) Financement d'équipements publics - Enfance /Jeunesse : - Santé - Culture - Accompagnement social des populations vulnérables	FEDER	10,5	4,8%	10,5	10,50	26,25	40%	15,50	99,0%	0,25
			20a) Réhabilitation des centres d'hébergement	FEDER	2,5	1,1%	2	0,70	3,50	20%	2,80	100,0%	0,00
	20b) Réhabilitation des logements temporaires	1,80	15,60					12%	13,80	100,0%	0,00		
					<b>total axe 8 :</b>	<b>2,6%</b>		<b>5,7</b>	<b>9,5</b>	<b>60,0%</b>	<b>3,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,0</b>
<b>Axe 8</b> Assistance technique FEDER		OS 21) Accompagner les autorités impliquées dans la mise en œuvre du programme opérationnel picard	21a) Accompagnement des autorités du programme en vue d'un fonctionnement efficace du programme	FEDER	5,7	2,6%	2,5	5,70	9,5	60%	3,8	100,0%	0,00
			21b) Communication sur le programme et animation du Partenariat régional										
		OS 22) Fournir une aide à l'ingénierie adaptée aux territoires picards	22a) Accompagnement des démarches territoriales intégrées										
					<b>total axe 9 :</b>	<b>3,2%</b>		<b>2,51</b>	<b>4,18</b>	<b>60,0%</b>	<b>1,67</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,00</b>
<b>Axe 9</b> Assistance technique FSE		OS 21bis) Accompagner les autorités impliquées dans la mise en œuvre du programme opérationnel picard	21a bis) Accompagnement des autorités du programme en vue d'un fonctionnement efficace du programme	FSE	2,5	3,2%		2,5	4,2	60%	1,7	100,0%	0,00
			21b bis) Communication sur le programme et animation du Partenariat régional										

**TOTAL PO :**  
*dont taux de concentration FEDER (hors AT) = 83,64%*

dont ITI													
FEDER	219,7	100%	30	219,70	708,87	31,0%	313,12	75,2%	176,04				
FSE + IEJ	79,5	100%	5	79,50	128,00	62,1%	48,50	100,0%	0,00				
Total global	299,2		35	299,20	836,86	35,8%	319,56	73,9%	176,04				

soit 11,7% de l'enveloppe globale